

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE VEZELAY



89450 VEZELAY

☎ : 03 86 33 24 62  
accueil@vezelay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
AR\_059\_2022

**Interdiction de circulation  
rue des Ecoles  
du mercredi 02 novembre 2022 au vendredi 04 novembre 2022**

Le Maire de la Commune de VEZELAY ;

VU le décret N° 54-724 du 10/07/54 portant règlement sur la police de la circulation routière ;

VU l'ordonnance N° 5812-16 et les décrets N° 58-2-7 du 15/8/58 ;

VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant du problème de circulation et du stationnement ;

**CONSIDERANT** qu'en raison du déroulement de travaux de raccordement électrique effectués par l'Entreprise SERPOLLET Est sise 15 rue du Bailly à Dijon (21000), il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter et sécuriser le chantier et la circulation des véhicules à moteur empruntant la rue des Ecoles ;

-----  
**ARRÊTE**

**Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite rue des Ecoles, du mercredi 02 novembre 2022 à partir de 14h jusqu'au vendredi 04 novembre 2022 à 17h.**

**Article 2 :** La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Serpollet Centre est.

**Article 3 :** M. le Maire de la Commune de Vézelay, le Lieutenant Colonel du Groupement de Gendarmerie d'Avallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vézelay, le 28 octobre 2022

Le Maire,  
Hubert BARBIEUX

**Par délégation  
L'Adjoint au Maire**